

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance en date du jeudi 22 novembre 2018

Sous la présidence de Mme le Doyen Nathalie Albert-Moretti

CONSEIL PLENIER

Présents :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Nathalie Albert-Moretti – M. Alexandre Deroche - M. Pascal Favard – Mme Anna Madoeuf - Mme Olivia Sabard – M. Hadi Slim.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : Mme Isabelle Calme – M. Julien Bourdoiseau - Mme Christine Fauvelle-Aymar – M. Mickael David - Mme Marie-Laure Gély – M. Franck Piller – Mme Charlotte Leforestier.

Elues collège des BIATSS : Mme Carole Le Brun.

Elus étudiants : M Mehdi Hemouda-Medini – M. Dylan Gilbert – M. Timothée Gitton-Wera - Mme Güler Ergun – M. Alexandre Bofwa-Mbuyi - Mme Laurie Wiart – Mme Armonie Debiasi – M. Benjamin Caquet – Mme Cécile Hue.

Personnalités extérieures : /

Procurations :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : M. Pierre-Yves Monjal à Mme Nathalie Albert-Moretti - M. Alain Bousquet a donné procuration à M. Pascal Favard – Mme Véronique des Garets a donné procuration à Mme Isabelle Calme.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : /

Elue collège des BIATSS : /

Elus étudiants : /

Personnalités extérieures : Mme Catherine de Colbert a donné procuration à Mme Nathalie Albert-Moretti - M. Duc Nguyen a donné procuration à M. Pascal Favard.

Excusé(e)s : Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Participaient à titre consultatif :

Mme Colombine Madelaine – M. Arnaud Rivière - M. Éric Blin – M. Pierre Mouzet - Mme Christine Inchauspé.

1. Informations générales

Mme le Doyen salue l'ensemble des élus étudiants sortants pour leur engagement durant ces deux années et les remercie. Elle revient sur le résultat des élections étudiantes : 10.2% de participation qui se sont traduits par 6 sièges Elus assos et 2 sièges pour l'UNI.

Rappel des dates importantes :

06.12.2018 : élections professionnelles

07.12.2018 : Cérémonie des lauréats

13.12.2018 : élection des représentants BIATSS au Conseil de Faculté suite à la démission de Mme Isabelle Proust.

2. Approbation du PV du 04.10.2018

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Budget 2019

M. Fabrice Normand procède à la présentation du budget 2019 et en rappelle les enjeux et les chiffres au travers d'une nouvelle construction budgétaire, d'une évaluation des ressources propres, d'un prévisionnel des dépenses en personnel et des heures complémentaires, des investissements 2019, le COM et le budget 2019 consolidé. Il attire l'attention du Conseil sur la nécessité de procéder à un suivi précis des heures complémentaires suite à la visite d'IGAENER à l'Université et rappelle le principe de la sincérité budgétaire à nouveau précisé dans la lettre de cadrage de l'Université. **Mme le Doyen** et **M. Fabrice Normand** rappellent que pour la 2^{ème} année, la DGF n'est plus attribuée a priori au vu des effectifs étudiants mais que la méthode consiste dorénavant à évaluer les besoins de la Faculté et à les remonter auprès des services de l'Université. **M. Normand** présente au Conseil le travail effectué par différents services sur l'estimation des besoins en heures d'enseignement pour mettre en place la nouvelle offre de formation. Après calcul, il s'avère que la nouvelle offre de formation est moins coûteuse en heures d'enseignement que la précédente, répondant ainsi aux attendus de la lettre de cadrage budgétaire 2019. Toutefois, cette analyse aboutit à un manque de postes important à la Faculté de l'ordre d'une quarantaine de postes. S'ensuivent des échanges sur la gestion des heures complémentaires et la nécessité de disposer de données concernant le coût d'une heure d'enseignement environnée. Enfin, une présentation est faite des projets 2019, mais aussi de l'étude acoustique des amphithéâtres prévue dans le COM 2018 (lancement fin 2018).

Le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants à diplômes étrangers, démarche individuelle et hors U.E

Mme Christine Fauvelle-Aymar présente ce point en insistant sur le nombre de dossiers reçus l'an passé (4 777 dossiers environ) et sur la faible recevabilité de ces dossiers après étude par les commissions pédagogiques (environ 10%). Elle précise que ces étudiants ont été au final 100 à réellement s'inscrire et que d'après les chiffres 2016-2017, seuls 19 étudiants à diplômes étrangers avaient finalement réussi leur année. Les responsables pédagogiques ont été interrogés sur l'année d'accès accordée ainsi que le niveau de français attendu (C1). **Mme Colombine Madelaine** explique que la sélection pour l'entrée en master de Droit étant déplacée au niveau master 1 cette année, le choix a été fait de ramener l'année d'entrée pour les étudiants à diplômes étrangers à la L3. **M. Alexandre Bofwa** souhaite savoir pourquoi l'accès n'est pas permis en LP Banque. **Mme Christine Fauvelle-Aymar** lui répond qu'il s'agit là d'incompatibilité entre les calendriers Campus France et de sélection LP Banque. **M. Pascal Favard** intervient pour demander à ce que soit corrigé l'intitulé du tableau présenté : il y a lieu de remplacer « étudiants étrangers » par « étudiants à diplômes étrangers hors UE » et fait part de son expérience quant à la gestion de ces candidatures qui s'avère extrêmement compliquée avec un taux d'échec très important. **Mme Fauvelle-Aymar** intervient pour rappeler que le CU d'insertion universitaire permet d'améliorer la réussite de ces étudiants. **M. Favard** souhaite relativiser cette conclusion mais soutient ce C.U. **M. Pierre Mouzet** intervient à son tour pour que soient reconnues les particularités des filières. **Mme Madelaine** enfin, fait part des difficultés rencontrées par le CUEFFE qui permet l'enseignement du français aux étudiants non francophones et qui est indispensable au bon fonctionnement du C.U. **Mme le Doyen** conclut en rappelant qu'une attention toute transparente est portée sur ces sujets importants.

La proposition est approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.

5. Campagne de sélection masters 2019-2020

Mme le Doyen présente la campagne 2019-2020 avec la particularité des masters de Droit d'avoir, jusqu'à l'année passée, sélectionné en master 2. Elle précise que cette dérogation est nationale et que l'ensemble des Facultés de Droit s'interroge actuellement sur le passage en sélection master 1. Après consultation des responsables de masters et levée des réserves concernant la capacité administrative d'absorber une année de double sélection en Droit, la Faculté de Droit de Tours opte pour une sélection en master 1 dès la rentrée 2019, considérant qu'il est important de faire partie des 1ères Facultés à la faire. Des échanges s'ensuivent sur la manière de communiquer auprès des étudiants de Droit sur ce changement important mais aussi sur l'impact qu'aura ce changement d'année. **Mme Olivia Sabard** souhaite qu'un travail collectif puisse être fait par l'ensemble des responsables de master de Droit afin de définir un fonctionnement commun pour étudier les dossiers des candidats en master 1. **M. Arnaud Rivière** intervient pour évoquer le changement d'année de sélection des masters de Gestion deux ans auparavant et tient à rassurer les responsables de masters de Droit, car cela n'a entraîné aucune difficulté particulière. **Mme le Doyen** accepte de participer à ces échanges en tant que responsable de master mais ne souhaite pas être à l'origine de ce COPIL

en tant que Doyen. **M. Hadi Slim** s'interroge sur la situation des étudiants qui partent en master¹ en ERASMUS et qui se voient tout de même diplômés d'un master de Droit de Tours avec seulement une année de formation. **Mme Madelaine** intervient pour rappeler que les demandes de mobilité ERASMUS intervenant en mars, il sera conseillé aux étudiants de partir en L3 et qu'en tout état de cause, les départs en ERASMUS ne seront accordés que sur le semestre² du master¹. Elle rappelle également qu'un étudiant ERASMUS qui valide ses ECTS en UE les valide aussi en France. **M. Slim** souhaiterait que l'avis des responsables de master soient requis pour permettre ces mobilités mais **Mme Fauvelle-Aymar** trouverait surtout important que les contrats pédagogiques des étudiants soient bien construits lors de ces mobilités. **M. Slim** demande si une limite peut être donnée aux étudiants pour le nombre de leurs candidatures en master¹. **Mme le Doyen** lui répond que ce n'est pas du tout autorisé. **M. Bourdoiseau** s'adresse directement aux élus étudiants sur leurs craintes concernant ce changement d'année de sélection en Droit. **Mme Ergün** reconnaît que ce changement est une surprise pour les étudiants de L3 et qu'une bonne communication sera nécessaire. En effet, elle explique que les étudiants prennent du temps pour forger leurs projets et que raccourcir le délai de sélection peut s'avérer problématique.

Les capacités d'accueil, les critères de sélection, les dates de sélection des masters et le changement d'année de sélection pour les masters de Droit en 2019-2020 sont approuvés à l'unanimité moins 3 contre et 2 abstentions.

6. Campagne Parcoursup 2019-2020

Mme Fauvelle-Aymar présente un point sur la nouvelle campagne PARCOURSUP et la nécessité de consulter de nouveau les responsables de licence sur de nouveaux paramètres de gestion des futures candidatures. **M. Mouzet** s'interroge sur la nécessité de devoir remonter des capacités d'accueil puisque nos licences ont été en mesure d'absorber l'ensemble des étudiants. **Mme Fauvelle-Aymar** explique que les capacités d'accueil permettent de négocier des moyens supplémentaires en acceptant le réhaussement des capacités d'accueil. **M. Mouzet** insiste pour que les étudiants reçoivent dès le 1^{er} jour un « oui » afin de les encourager à s'inscrire et afin de ne pas les détourner de la Faculté. **M. Favard** lui répond qu'il est tout à fait possible de répondre « oui » à tous, dès le 1^{er} jour, et que cela n'est pas en lien avec la capacité d'accueil. Il souhaite également savoir si les heures PARCOURSUP vont bientôt être versées. **Mme le Doyen** lui répond que cela devrait être versé fin novembre pour les membres des commissions d'examen des vœux dont la liste a été remontée à l'Université.

7. Dérogation au calendrier universitaire pour les masters

Les dérogations sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Accord scientifique et de mobilité entre l'Université de Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'Université de Tours

L'accord est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Questions diverses

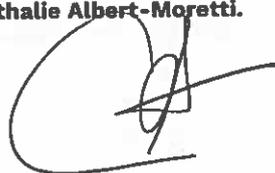
M. Bofwa intervient au sujet des étudiants empêchés d'assister à leurs cours pour divers motifs et le souhait de voir mettre en ligne sur CELENE les cours des enseignants. **Mme le Doyen** répond qu'il est très compliqué d'imposer ce fonctionnement puisque cela relève de la liberté pédagogique des enseignants de le faire ou non. **Mme Gély** intervient pour rappeler qu'une prise en charge peut être accordée par le SSU et qu'aucun étudiant n'est laissé de côté dès lors que sa situation est reconnue et invite les étudiants à faire remonter leurs difficultés auprès des scolarités et des responsables pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Tours, le 16 janvier 2019

Le Doyen,

Nathalie Albert-Moretti.



Référentiel des tâches

Gestion administrative et pédagogique	Propositions valeur horaire maximum 2018-19
Correspondant pédagogique de la composante	45h00
Directeur de département ou Président de section	40h00 pour les Présidents 20h00 pour les vice-Présidents (Droit privé - Droit public - IAE) 15h00 Coordination enseignants Langues
Correspondant de la composante pour les TIC	15h00
Responsable (faculté) pour les échanges ERASMUS ou Correspondant Relations Internationales	15h00
Assesseeurs (hors Assesseeur à la pédagogie)	25h00
Président de la commission pédagogique	20h00 pour les commissions de Droit 12h00 pour les autres
Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes	1,5 x 1h si l'hypothèse se présente
Enseignant référent	NON
Responsable d'un certificat universitaire (CU)	10h00
Préparation aux concours et examens professionnels	15h00
Encadrement de stages	0,5h eq TD (avec un maximum de 8 stagiaires) pour les stages obligatoires en M1 1h eq TD (avec un maximum de 8 stagiaires) pour les stages obligatoires en M2
Directeur d'études de 1ère année	30h00 = Droit, Gestion 25h00 = Blois, Economie, Géographie
Responsabilité de 2ème et 3ème année	15h00 = Droit et Gestion 10h00 = Géographie et Economie
Responsabilité mention licence	15h00 = Licence de Droit, Géographie et Economie 15h00 = Licence de Gestion 15h00 = Licence de Droit à Blois 25h00 = Licence de Droit français - Droit allemand
Responsabilité M1 (hors Gestion) ou M2 Recherche	15h00
Responsabilité M1 Gestion	30h00 (multiparcours de M1)
Responsabilité de M2 Professionnel (spécialité)	25h00

Anciennes primes de Responsabilités Pédagogiques intégrées dans le référentiel

L'intégralité des primes est versée lorsque plusieurs activités sont prises en compte par le référentiel et non plus la moitié pour la deuxième (et les suivantes).

Lorsque dans un diplôme décalqué (M2), une prime est prévue pour le ou les responsables, aucune prise en compte de cette responsabilité dans le cadre du référentiel.

Pour les formations en apprentissage, la prime versée est calculée au prorata du nombre d'étudiants en formation initiale.

Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants à diplômes étrangers, démarche individuelle et hors U.E (ERRATUM)

MASTERS

UFR Droit, Économie, Gestion

Ouvert O/N	Niveau de langue requis	Mentions	Parcours
Oui	C1	ECONOMIE INTERNATIONALE (commun Orléans tours et master en anglais)	M2